



**Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale
Article R. 122-17-I du code de l'environnement**

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet de département de l'Aude

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM / SPRISR

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Est-ce une élaboration ? Oui Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non

MODIFICATION

Si oui, préciser la date d'approbation du PPRN : 21 décembre 2004

Quels sont les zonages existants ?

Sur l'emprise du périmètre modifié zone Ri 3 (voir plan du périmètre de la modification joint en annexe).

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette révision ?

Une erreur d'instruction a abouti à accorder un permis de construire sur une parcelle située en zone RI 3 du PPRI approuvé. A la demande de la commune et du propriétaire de la parcelle et suite aux résultats d'une étude hydraulique diligentée par la commune, l'État a décidé d'engager une procédure de modification du PPRI comme le prévoit l'article L 562-4-1 II du Code de l'Environnement.

2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN

21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

Inondation par débordement du ruisseau du Prat

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

PSS de 1949 réalisé sur la base de la crue de 1891, Schéma d'Aménagement du Lauquet, Etude ISL réalisée dans le cadre de l'élaboration du PPRI du Lauquet approuvé le 21 décembre 2004, Etude hydraulique partielle réalisée en 2012 par la SAS BET EVE Ingénierie sur quelques parcelles riveraines du ruisseau du Prat.

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

Le potentiel de population concerné par le risque (seuil maximal) :
En 2009, la population totale du périmètre est de 594, dont 299 habitants sont susceptibles d'être exposés.

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?

Sur le périmètre, les surfaces ouvertes à l'urbanisation sont de 60,14 Ha, dont 40 % Ha sont concernées par la zone inondable, soit environ 24 Ha

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Les principales infrastructures de transports concernées par le risque sont :

- la RD 104
- la RD 118 -RD de 1^o catégorie (partiellement touchée)

Quel est l'historique des derniers événements ?

Inondations des 12, 13 et 14 novembre 1999
11/05/2000 : Inondations et coulées de boues

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

Aucun sur la zone concernée

22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

Voir le plan du périmètre de la modification, joint en annexe.

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

La zone concernée est constituée de 3 parcelles dont une est bâtie.

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

La commune dispose d'un PLU approuvé le 16 mars 2009.
Elle est dans le périmètre du SCOT de Carcassonne Agglo, approuvé fin 2012.

Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

Le PLU doit entrer en révision pour prendre en compte les dispositions de la loi ENE, ainsi que le SCOT.
La communauté d'agglomération réfléchit à l'élaboration d'un PLU Intercommunal.

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

La surface concernée par la modification est d'environ 3200 m²

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

Le PLU approuvé en 2009 prend en compte le risque dans ses documents.

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

Le SCOT a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration.
Le PLU est susceptible de faire l'objet d'une évaluation environnementale, bien que non concernée par un site Natura 2000.

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de

surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

La consommation des sols entre 1999 et 2011 a été de 10,92 Ha pour une production de 54 logements dont 46 résidences principales. L'urbanisation sur cette période n'a pas été très importante au regard de l'évolution audoise en général.

Entre 1999 et 2009, la population a augmenté de 53 habitants, marquant une augmentation plus faible sur la période que sur le secteur de l'agglomération.

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

Le périmètre du risque est concerné à la marge par des sites Natura 2000 et des ZNIEFF.

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

La commune est concernée par le SAGE Haute Vallée de l'Aude

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Le SAGE ne couvre pas le périmètre de la modification.

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Le document contient certaines dispositions relatives à l'inondation

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

OUI

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

La rivière est classée comme corridor écologique sur tout le périmètre du PPRI.

Les documents d'urbanisme devront donc le préserver ou le remettre en état.

Cette disposition permettra de limiter les possibilités d'urbanisation, en cohérence avec la prise en compte du risque inondation.

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

Sans objet

3. Annexes cartographiques

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme...).

Plan de situation des parcelles faisant l'objet de la modification

Plan de détail